



COMMUNIQUE DE PRESSE

« RESTAURATEURS : DES SOLUTIONS POUR VOTRE MODERNISATION »

Afin d'accompagner les restaurateurs souhaitant profiter de ce dispositif, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, OSEO et l'UMIH 85 ont souhaité signer une convention de partenariat.

- En effet, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée propose aux professionnels de la restauration de les aider à étudier la cohérence et la viabilité de leur projet de modernisation, et, en collaboration avec les conseils de l'entreprise, d'assurer le montage du dossier de présentation aux banques. Par ailleurs, la CCI informe les professionnels sur les dispositifs d'aide complémentaires (Maitre Restaurateur ...) et coordonne les différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

LE PRÊT POUR LA MODERNISATION DE LA RESTAURATION EN QUELQUES MOTS :

Issu des mesures du contrat d'avenir de la restauration et alimenté par la contribution des professionnels de la restauration mise en place en contrepartie de la baisse de la TVA, le **Prêt pour la Modernisation de la Restauration (P.M.R.)** est un financement **d'OSEO** destiné à faciliter le **financement des projets de modernisation des restaurateurs**.

Ce prêt participatif d'une durée de 5 ans à taux zéro jusqu'à 10.000 € et à taux bonifié pour le reste jusqu'à 300.000 €, est un atout important pour les entreprises du secteur.

Plusieurs types de projets sont concernés par ce prêt, notamment :

- Investissements immatériels : création de site WEB, actions commerciales, formation du personnel
- Investissements dans le cadre de travaux d'aménagement, de mise aux normes dont l'accessibilité aux personnes handicapées obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015
- Investissements matériels : équipement de cuisine, mobilier....

Tous les chefs d'entreprise dirigeant une entreprise de restauration depuis plus de 3 ans peuvent prétendre à ce prêt.

Pour bénéficier de ce prêt, le professionnel devra obtenir un prêt bancaire d'au moins le double de celui demandé à OSEO, qui intervient en complément et sous réserve de l'accord bancaire.

Pour toute information complémentaire, contacter le Service Tourisme de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée – Tél 02 51 45 32 61.